

**CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES DE DEUXIÈME CLASSE**

ANNÉE 2024

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

Le candidat traitera le présent sujet correspondant à l'option formulée dans son dossier d'inscription :

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.

NOTE AUX CANDIDATS

→ Passation de l'épreuve :

1. Sur les copies :

- vous devrez **composer lisiblement sur les copies avec un stylo foncé** : bleu ou noir. Toute copie illisible lors de la numérisation du fait d'une encre trop claire **ne sera pas corrigée (l'usage de stylo à encre effaçable est fortement déconseillé)** ;
- l'usage du surligneur et des stylos de couleurs est interdit ;
- pour toute correction, il est recommandé de privilégier **un correcteur type ruban** plutôt que liquide.

2. Vous devrez numéroter votre composition correctement dans l'encadré en haut de la copie.

Chaque numérotation doit contenir le numéro de la feuille et le nombre total de feuilles de votre composition. (Ex : 01/05 ; 02/05 ... 05/05).

3. Vous devrez, sur chaque feuille A3, remplir en **MAJUSCULES** toutes vos informations d'identification : Nom de naissance, Premier prénom, Numéro de candidature, rempli de gauche à droite, et Date de naissance.

	Nom de naissance :	N	O	M																															
	Premier prénom :	P	R	E	N	O	M																												
	Numéro candidature :	0	0	0	0	1	2	3	4																										
(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)											Né(e) le :																								
											0		1		/		0		7		/		1		9		9		2						
(Remplir cette partie à l'aide de la notice)																																			
Concours / Examen : CONTROLEUR EXTERNE														Session : 2024																					
Epreuve n° : 2														Matière : Matière choisie à l'inscription																					
CONSIGNES																																			
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES. - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance. - Numéroté chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre. - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire. - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.																																			
																								Feuille :						/					

4. Il ne doit pas y avoir de rature dans le pavé d'identification. Si nécessaire, vous pouvez demander une feuille vierge au responsable de salle.

5. Vous devrez composer uniquement sur les supports de composition officiels de l'épreuve : les feuilles de format A3 comportant le bandeau d'identification.

6. Notez que dans tous les cas, les feuilles ne doivent être ni découpées, ni agrafées, ni collées.

Les copies sont anonymisées lors des opérations de scannage. Ainsi, les correcteurs n'ont aucune information sur l'identité du candidat.

→ Lors de la collecte des copies :

Vous devrez rendre **uniquement les feuilles de composition officielles**. Tout autre support (sujet, brouillon) sera écarté de la correction.

SUJET

BASES JURIDIQUES

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».*

Première partie

Au cours d'un week-end familial, votre petit cousin Aristide Bruyant, grand amateur de réseaux sociaux mais privé de son portable pour l'occasion, engage la conversation, car il a entendu parler de l'utilisation du « 49-3 » à l'Assemblée nationale et souhaiterait pouvoir bénéficier de vos lumières concernant **les différentes procédures de mise en jeu de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale figurant à l'article 49 de la constitution.**

De plus, suite à la lecture d'un récent commentaire sur les réseaux sociaux, il s'insurge du fait que le Président de la république pourrait disposer des pleins pouvoirs en cas de crise.

Il vous revient donc la charge de lui **expliquer les conditions, la mise en œuvre et les limites des pouvoirs exceptionnels figurant à l'article 16 de la Constitution.**

Deuxième partie

1) Aristide Bruyant du haut de ses 15 ans décide d'acheter en ligne un scooter flambant neuf sans l'autorisation préalable de ses parents chez lesquels il vit. Furieux, ces derniers souhaitent annuler l'achat effectué par leur fils.

Est-il possible de demander l'annulation de l'achat en ligne réalisé par leur fils mineur ?

2) A l'aube de son 16^e anniversaire, Aristide Bruyant envisage sérieusement d'engager une procédure pour se faire appeler Éden, un prénom non-genré qu'il affectionne.

Pourra-t-il s'affranchir de l'autorisation de ses parents ?

Troisième partie

Vous traiterez de manière structurée le thème suivant :

Toutes les erreurs entraînent-elles des vices du consentement ?

